

COMMUNE D'OISSERY
P R O C E S V E R B A L

Nbre de conseillers	L'an deux mil dix-huit, le 03 décembre à 20 heures 30,
En exercice : 19	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
Présents : 12	en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis
Votants : 15	CHAUVET, Maire.
Date de Convocation	<u>Etaient présents</u> : Mrs Jean-Louis Chauvet, Serge Menu, Mme
26/11/2018	Bernadette Martinez, Mr Jean-Marie Torset, Mme Monique
Date d'affichage	Gastellu, Mrs Etienne Lorenzo, Arnaud Geurts, David Michel,
26/11/2018	Mmes Katia Bonnefoy, Frédérique Fileppi, Mrs Patrice Maschi,
	Philippe Lemaître.
	<u>Absents excusés représentés</u> : Mr Jean-Louis Ragon pouvoir
	donné à Mme Frédérique Fileppi, Mr Alain Sanchez pouvoir
	donné à Mr Jean-Marie Tortset, Mme Pascale Delarosière pouvoir
	donné à Mr Serge Menu.
	<u>Absents</u> : Mmes Arielle Montoban, Lorna Georgopoulos, Mrs
	François Vidaud, Joachim Florentin.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mr Etienne Lorenzo.

Le Procès-Verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque conseil municipal, tous les points inscrits à l'ordre du jour sont préalablement débattus et travaillés par les membres du conseil municipal lors des différentes réunions de travail.

Monsieur le Maire transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier conseil municipal, nombre de naissances : 0, nombre de mariages : 0, nombre de PACS : 2, nombre de décès : 1. Le nombre de demandeurs d'emploi : 120 au 15 novembre 2018.

Point à ajouter à l'ordre du jour

Monsieur le Maire indique que suite à la réunion de travail, il est proposé d'ajouter un point à l'ordre du jour lequel est le suivant :

. Attribution d'une subvention exceptionnelle au Tennis Club de Oissery

Le conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Informations diverses

Fibre optique

Monsieur le Maire informe avoir réceptionné plusieurs mails et SMS suite à la pose des deux armoires devant le café rue Charles Hildevert, par Sém@fibre77 pour la fibre optique. Une autre armoire plus importante va être installée au niveau des ateliers municipaux ; cette dernière permettra d'alimenter également les communes de Saint-Pathus et de Saint-Soupplets. Il rappelle que la commune va percevoir une redevance annuelle d'environ 13.000 euros sur une durée de 25 ans et que ces travaux n'ont pas été à la charge de la commune. Tous les câbles sont passés et les premières personnes pourront accéder à la fibre optique vers la fin du 1^{er} trimestre 2019.

Monsieur le Maire rappelle qu'ils ont été élus en 2001, qu'en 2002 soit 1 an après, l'ADSL est arrivé ; A l'époque, France Télécom avait pris à sa charge tous les travaux pour que Saint-Pathus, Oissery et Saint-Soupplets soient alimentés.

Maintenant, un an avant la fin du mandat, c'est la fibre optique qui arrive grâce à l'enfouissement des réseaux ; il ajoute que depuis le temps qu'il insiste sur l'importance de ces enfouissements, ils permettent au final d'obtenir la fibre optique dans les premiers aux alentours.

Balade thermique

Monsieur le Maire informe qu'une balade thermique organisée par la Communauté de Communes s'est déroulée sur la commune le 21 novembre dernier où une vingtaine de personnes étaient présentes ; cette réunion avait pour but d'analyser l'isolation thermique des maisons des personnes inscrites. Ils proposent de revenir si d'autres personnes sont intéressées.

Monsieur le Maire remercie la Communauté de Communes et toutes les personnes présentes à cette réunion. Il ajoute qu'il faut faire extrêmement attention aux démarcheurs téléphoniques qui ne font pas systématiquement du bon travail.

Attribution d'une subvention exceptionnelle au Tennis Club de Oissery.

Monsieur le Maire expose que le Tennis Club de Oissery sollicite une subvention exceptionnelle pour diminuer leur problème de trésorerie sur la saison 2017/2018. Suite à la réunion de travail, il est proposé de donner un bon d'achat pour des balles de tennis chez Décathlon d'un montant de 300 euros et d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 euros. **Monsieur le Maire** ajoute qu'il sera demandé à cette association de fournir son budget 2018/2019.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la majorité :

Contre : 0,

Abstention : 1 (Mr Maschi),

Pour : 14.

D.E.T.R. 2019 – Demande de subvention dans le cadre de travaux d'aménagement d'un accès PMR au cimetière communal.

Monsieur le Maire expose que suite à des travaux d'accès PMR au cimetière communal réalisés précédemment, il est souhaitable de procéder à la continuité de l'aménagement et de mise aux normes PMR des allées, permettant aux personnes à mobilité réduite de pouvoir se déplacer dans tout le cimetière. Cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, dans la catégorie projets de développement local, touristique, social et environnemental – Travaux

relatifs aux cimetières y compris les columbariums, d'un taux maximum de 80 % du coût HT des travaux, plafonné à 1M€ par opération. Il est proposé d'approuver le programme de continuité des travaux, de retenir le devis présenté par la société WIAME sise ZAC du Hainault-7 sorts – 77260 La Ferté Sous Jouarre, d'un montant H.T. de 55.500 euros (cinquante cinq mille cinq cents euros), et de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux correspondant à un taux de 80 % du coût H.T. des travaux.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

D.E.T.R. 2019 – Demande de subvention dans le cadre de travaux de réhabilitation du système de chauffage du Groupe Scolaires Charles Lecour.

Monsieur le Maire expose que le système de chauffage du Groupe Scolaire Charles Lecour est très vétuste, il convient de procéder à son remplacement. Cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, dans la catégorie Scolaire – Construction, extension, aménagement, réhabilitation et mise en conformité des écoles du 1^{er} degré (locaux scolaires, périscolaires, cantines, voirie et sécurité aux abords des écoles), d'un taux maximum de 80 % du coût HT des travaux, plafonné à 1M€. Il est proposé d'approuver le programme de réhabilitation du système de chauffage du Groupe Scolaire Charles Lecour, de retenir le devis présenté par la société BRIAND sise 29, avenue de la Marne – 77178 Saint Pathus, d'un montant H.T. de 24.652,94 euros (vingt quatre mille six cent cinquante deux euros quatre vingt quatorze centimes), et de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux correspondant à un taux de 80 % du coût H.T. des travaux.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Demande de subvention au Département dans le cadre du projet de CID.

Monsieur le Maire expose que par délibération n° 18-16 du conseil municipal en date du 9 avril 2018 la Commune d'Oissery avait élaboré son programme d'actions dans le cadre des projets de CID. La commune envisage la construction d'un nouvel accueil de loisirs, il est proposé de retirer du programme d'actions le dossier d'aménagement de sécurité sur piste cyclable et cheminement piéton d'accès au collège Jean des Barres, rue de la Râperie, pour le remplacer par le dossier de projet de construction d'un nouvel accueil de loisirs dont le coût est estimé, pour la construction à un montant de 777.100 euros.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Jean-Marie Torset Conseiller Municipal indique qu'il faudrait se renseigner pour installer des panneaux photovoltaïques. **Monsieur Serge Menu** Adjoint au Maire, répond qu'il faudra demander à l'architecte si la structure est adaptée par rapport au poids des panneaux. **Monsieur le Maire** indique qu'il y a plusieurs années, il s'était déjà renseigné auprès d'une société basée à Meaux pour faire tout le toit de l'école mais que le devis était très onéreux. **Monsieur Jean-Marie Torset** ajoute qu'il faudrait se rapprocher de l'ADEME pour des aides financières. **Monsieur le Maire** répond qu'il va se renseigner.

Décision modificative.

Monsieur Serge Menu expose que suite au remboursement du dépôt de garantie à un locataire parti, une ligne de prêt ne peut être réglée dans son intégralité faute de montant disponible, il est nécessaire de procéder à une décision modificative sur l'exercice en cours de la façon suivante :

Section d'investissement – budget annexe – en Dépenses :

Article 2151 - 208,10 €
Article 1641 + 208,10 €

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Questions diverses.

. Vidéoprotection :

Monsieur Etienne Lorenzo Conseiller Municipal demande quand les résultats du marché de vidéoprotection vont être connus ?

Monsieur Serge Menu répond que la commission va se réunir suite à l'analyse des offres.

. Décharge sauvage :

Monsieur Jean-Marie Torset demande où en est la décharge sauvage rue de Condé ?

Madame Bernadette Martinez Adjointe au Maire, répond que le service technique est au courant, qu'il faut voir avec eux.

. Voirie :

Monsieur Philippe Lemaître informe que le panneau sens unique en direction de la rue de la Grange aux Dimes qui a été bâché est à nouveau à nu à cause du vent ; il faudrait le tourner ou trouver une autre solution car c'est dangereux.

Monsieur le Maire répond qu'il va demander au service technique de faire le nécessaire.

Monsieur Philippe Lemaître demande s'il y a eu des retours quant à l'interdiction de circuler aux plus de 3T5 sur la rue des chevaliers ?

Monsieur le Maire répond qu'à ce jour il n'en a pas.

. Bus :

Monsieur Philippe Lemaître indique qu'il y a sans cesse des soucis avec la ligne de bus 714.

Monsieur le Maire répond qu'un courrier va être adressé à la CIF.

. Parc de jeux Petits Ragondins :

Monsieur Philippe Lemaître demande quand les travaux du parc de jeux des Petits Ragondins vont être réalisés ?

Monsieur le Maire répond que tout est prêt, les travaux vont être réalisés après la période hivernale, les jeux seront installés vers le mois de mars en fonction de la météo.

. Télévision :

Monsieur Jean-Marie Torset demande si quelque chose va être fait concernant la réception des téléviseurs car ces temps-ci elle est très mauvaise.

Monsieur Philippe Lemaître informe qu'il pense connaître l'origine de ce désagrément. Il y a un problème avec le réseau de l'Angleterre à cause des intempéries qui se sont produites. Les antennes orientées vers la Picardie captent ce réseau, il faut orienter les antennes vers l'Île de France pour ne plus avoir ce souci.

. Rappel des quelques dates à retenir :

. 13 décembre à 11 heures dans la salle polyvalente : colis du 3^{ème} âge suivi d'un verre de l'amitié

. 15 décembre de 10 heures à 17 heures dans la salle polyvalente : journée de Noël avec animations. Vente de jouets de 14 h à 17 h dans la salle du conseil municipal, comme tous les ans jusqu'à fin janvier

. 8 janvier à 14 heures dans la salle polyvalente : galette et loto du CCAS

. 12 janvier à 11 heures en mairie : arbre des naissances suivi d'un verre de l'amitié

. 19 janvier à 19 heures dans la salle polyvalente : soirée des bénévoles.

Monsieur Philippe Lemaître Conseiller Municipal, demande si l'information pour la journée de Noël sera boitée comme il l'avait déjà demandé ?

Monsieur Serge Menu répond que l'information passera par l'école et sera mise dans le cahier des enfants.

Monsieur Philippe Lemaître indique que certains enfants ne sont pas scolarisés sur la commune où ne vont pas encore à l'école, qu'il serait bien de boiter l'information.

Monsieur le Maire répond que le nécessaire sera fait.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si des questions sont à apporter à l'ordre du jour. La réponse est négative.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 15.